



Conseil économique et social

Distr. limitée
2 juillet 2004
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-quatrième session

7 juin-2 juillet 2004

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-quatrième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Hitoshi **Kozaki** (Japon)

Additif

Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007

Deuxième volet : plan-programme biennal

Point 3 b)

Programme 7

Affaires économiques et sociales

1. À ses 14^e et 15^e séances, les 17 et 18 juin 2004, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 7)].

2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 7 et répondu aux questions posées par le Comité lors de l'examen du programme.

Examen de la question

3. Le Comité s'est dit très favorable au programme, à ses objectifs et à ses sous-programmes et a estimé que la description en était très complète.

4. La partie Orientation générale présentait de façon équilibrée le programme relatif aux affaires économiques et sociales, notamment le cadre général relatif à la lutte contre la pauvreté et au développement établi dans les documents issus des conférences des Nations Unies tenues dans les années 90, dans la Déclaration du



Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Les membres du Comité ont noté avec satisfaction les références qui étaient faites à la société civile, notamment aux organisations non gouvernementales et au secteur privé, tout au long du programme et plus particulièrement dans le sous-programme 1, et ont estimé que cela illustre l'importance de l'action de la société civile en matière de développement. Ils ont souligné le rôle crucial que le Département des affaires économiques et sociales pouvait jouer afin de faciliter les initiatives visant à atténuer la pauvreté et la faim et à favoriser le développement humain et social, telles que le Fonds humanitaire international et le projet Faim Zéro.

5. Le Comité a accueilli favorablement l'accent mis dans le programme sur la suite à donner à l'examen de haut niveau qui sera consacré en 2005 aux progrès accomplis dans le cadre de la Déclaration du Millénaire et a insisté sur la mise en œuvre. Il a félicité le Département de la démarche pluridisciplinaire suivie par celui-ci pour élaborer et mettre en œuvre ses activités.

6. Le Comité s'est demandé s'il serait possible d'évaluer plus avant les publications du Département des affaires économiques et sociales non seulement pour ce qui était de leur nombre mais également de leur qualité. Le Comité a souligné l'importance et l'utilité du programme de coopération technique du Département, mais a également estimé qu'il serait bon de procéder à un examen d'ensemble des activités de coopération technique entreprises par le Secrétariat en vue de tirer le meilleur parti de l'effet de synergie et de réduire les activités qui font double emploi. Cela permettrait de mieux cerner ce que le Département apporte en propre dans ses activités de coopération technique. Des membres du Comité ont dit que certaines réalisations escomptées et certains indicateurs de succès pouvaient être affinés mais se sont félicités de la façon dont d'autres réalisations et indicateurs avaient été formulés. Il a été dit que l'on avait trop insisté sur le nombre de résolutions, de décisions et de recommandations dans la formulation des indicateurs de plusieurs sous-programmes.

7. Le Comité a appuyé l'idée de renforcer le mandat du Conseil économique et social dans le cadre de la réforme d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, il a été dit qu'il fallait rationaliser le fonctionnement de l'Organisation en repartant de zéro et tendre vers une gestion efficace.

8. L'un des membres a demandé si le rôle d'orientation et de coordination du Conseil économique et social serait étoffé et de quelle façon le sous-programme 1 aiderait le Conseil à s'engager plus avant dans les activités de reconstruction après les conflits. Le Comité a souligné l'importance qu'il y avait à mieux coordonner les différents aspects des activités de coopération entre le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales et les organismes des Nations Unies.

9. Le Comité a dit combien il importait d'incorporer les questions relatives aux femmes dans l'ensemble des sous-programmes du programme 7.

10. Le Comité a accueilli favorablement le fait que le sous-programme aiderait les États Membres à réévaluer les politiques macroéconomiques en vue de donner une place centrale à la création d'emplois et à l'atténuation de la pauvreté. Il a été dit que la lutte contre la faim devrait faire partie des objectifs visés dans le cadre du

sous-programme 3. Il a été proposé d'ajouter une réalisation escomptée propre aux peuples autochtones dans le sous-programme 3.

11. Le Comité a souhaité que l'expression « personnes se trouvant dans des situations de conflit » soit définie et a estimé qu'il n'y avait pas de raison pour que le sous-programme 3 porte sur les personnes se trouvant dans des situations de conflit.

12. Le Comité a déclaré qu'il faudrait que le sous-programme 3 mette davantage l'accent sur la mondialisation et prenne en compte les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

13. Il conviendrait de mentionner l'appui à apporter à la Commission du développement social, à l'Instance permanente sur les questions autochtones et au Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées dans la stratégie du sous-programme 3.

14. Il a été dit qu'à l'occasion de l'établissement et de l'examen du cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007, il faudrait que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale puissent examiner comme il se doit la suite donnée à la réunion de haut niveau de 2005 au cours dudit exercice et disposent à cet effet des ressources financières et humaines voulues, dans les limites des ressources budgétaires.

15. Le Comité s'est demandé comment l'on mesurait la satisfaction des États Membres vis-à-vis de la qualité de l'appui offert à la Commission du développement durable et à d'autres organes intergouvernementaux et a demandé des précisions en ce qui concernait le renforcement de la coopération avec les grands groupes. Un représentant a estimé que la réalisation escomptée présentée à l'alinéa b) du sous-programme 4 ne devait pas être limitée à l'énergie et à l'eau mais englober également les modes de production et de consommation écologiquement viables. L'importance à attacher à l'exécution régionale du Plan de mise en œuvre de Johannesburg a été soulignée et un représentant a souhaité que les modalités de mise en œuvre soient prises en compte dans le cadre stratégique. On a également dit qu'il fallait ajouter une réalisation escomptée concernant les petits États insulaires en développement dans le cadre du sous-programme 4.

16. Des précisions ont été demandées sur la façon dont les commissions régionales pouvaient aider les organismes nationaux de statistique à renforcer leurs capacités (al. c) du sous-programme 5). Il a été dit que les publications statistiques devaient faire apparaître dans la mesure du possible des données classées par âge et par sexe. On a souligné l'importance qu'il y avait à renforcer la capacité de la Division de statistique de collecter des données statistiques relatives aux États Membres et de les diffuser. On a recommandé de mieux suivre la façon dont les produits de la Division étaient utilisés par les autres divisions et par les mécanismes de coordination avec d'autres organisations multilatérales, telles que la Banque mondiale, et les organismes régionaux. On a proposé que les travaux relatifs aux noms géographiques soient mieux pris en compte dans le sous-programme 5.

17. Le Comité a estimé qu'il fallait intensifier la collaboration aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies dans le cadre du sous-programme 5 en vue de la collecte et de l'analyse de données nationales sur les périodes de conflit et les situations d'après conflit.

18. Le Comité a demandé qu'il soit mieux rendu compte de la façon dont l'efficacité des activités prévues dans le cadre du sous-programme 8 serait évaluée.

19. Le Comité a accueilli favorablement l'orientation du sous-programme 10, lequel est un élément crucial du programme, et a recommandé que les indicateurs de succès soient exprimés sous forme de pourcentages et de résultats obtenus plutôt que sous forme de valeurs absolues.

20. On a souligné l'importance qu'il y avait à instaurer un environnement porteur en encourageant la bonne gouvernance. Il a été dit que le sous-programme 10 n'était pas doté de ressources suffisantes pour que l'on puisse renforcer les capacités au niveau des pays. On a également estimé qu'il fallait mieux tenir compte des travaux relatifs à la coopération internationale en matière fiscale dans le sous-programme 10. Des représentants ont proposé qu'il soit fait mention dans la stratégie du sous-programme des récentes initiatives nationales et sous-régionales concernant le financement du développement.

21. Il a été dit que la communauté internationale devait mener une action concertée et prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement et que le niveau de l'aide publique au développement (APD) était bien entendu crucial. Toutefois, on prêtait une trop grande attention à l'augmentation quantitative de l'APD, ce qui n'était pas la seule façon d'atteindre l'objectif présenté à l'alinéa b) du sous-programme 10. À cet égard, on a mis l'accent sur l'importance qu'il y avait à renforcer les capacités. Il a également été dit, ainsi que cela avait déjà été le cas à l'occasion de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey, qu'il fallait non seulement mobiliser et utiliser l'APD mais aussi avoir recours de façon cohérente à des ressources provenant des pays en développement eux-mêmes, aux investissements étrangers directs et aux ressources privées afin de parvenir à une croissance économique indispensable pour faire reculer la pauvreté.

Conclusions et recommandations

22. **Le Comité a appelé l'attention sur l'importance de la coopération et de la coordination entre le Département des affaires économiques et sociales, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les entités du Secrétariat et les commissions régionales.**

23. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de plan-programme biennal, sous réserve que les modifications suivantes y soient apportées :**

Orientation générale

Paragraphe 7.1

Ajouter le membre de phrase « , à un recul de la pauvreté » après les mots « croissance économique soutenue ».

Paragraphe 7.3

La deuxième phrase devrait se lire comme suit : « Le deuxième consiste à examiner les problèmes en matière de développement et les

politiques à cet égard, à sensibiliser la communauté internationale aux problèmes sociaux et économiques qui se posent dans le monde et aider les États Membres à parvenir à un consensus sur les réponses les plus appropriées ».

Paragraphe 7.5

Dans la deuxième phrase de la version anglaise, remplacer les mots « poverty eradication » par « the eradication of poverty » (modification sans objet en français).

Sous-programme 1

Appui du Conseil économique et social et coordination

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À la fin de l'alinéa c), ajouter le membre de phrase « comme prescrit par le Conseil économique et social ».

Indicateurs de succès

À la fin de l'alinéa b) ii), ajouter le membre de phrase « , en application des décisions récentes ».

À la fin de l'alinéa c), ajouter le membre de phrase « , comme prescrit par le Conseil ».

Paragraphe 7.7

À la fin de l'alinéa c), ajouter le membre de phrase « , comme prescrit par le Conseil, et mettre au point des stratégies pour tenir compte des questions liées au développement dans les situations d'après conflit ».

Ajouter un alinéa e) libellé comme suit : « e) Mieux tirer parti des consultations régulières prévues au paragraphe 43 de l'annexe à la résolution 51/241 de l'Assemblée générale du 31 juillet 1997, notamment des consultations entre les présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, et faire en sorte que le Secrétaire général appuie ces consultations, selon qu'il convient, y compris en communiquant des informations écrites aux États Membres par l'intermédiaire des présidents des groupes régionaux ».

Sous-programme 2

Parité entre les sexes et promotion de la femme

Indicateurs de succès

À la fin de l'alinéa e) ii), ajouter le membre de phrase suivant : « , compte dûment tenu du principe d'une représentation géographique équitable et de la sous-représentation des femmes originaires de certains pays ».

Sous-programme 3
Politiques sociales et développement social

Objectif

Supprimer le membre de phrase suivant : « , aux personnes se trouvant dans des situations de conflit ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

L'alinéa b) devrait se lire comme suit : « Renforcement des capacités des États Membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et de programmes sociaux efficaces, notamment dans les domaines concernant l'insertion sociale des personnes âgées, les handicapés, la famille et les jeunes ».

Remplacer l'alinéa c) par l'alinéa c) du paragraphe 7.17 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, qui est ainsi libellé : « Prise de conscience accrue et meilleure compréhension par les gouvernements, la société civile et le secteur privé des questions nouvelles qui se posent dans le domaine du développement social, notamment les questions relatives à l'égalité des sexes, en particulier grâce à l'amélioration de l'accès des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et des particuliers aux travaux de recherche et d'analyse des Nations Unies dans le domaine du développement social ».

Paragraphe 7.9

Remplacer la première partie de l'alinéa a), (« Renforcer l'action de sensibilisation et aider à réaliser les activités prescrites dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies, notamment le Sommet mondial pour le développement social, la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et le Sommet du Millénaire; ») par le texte suivant : « Mieux faire connaître les engagements convenus à l'occasion des conférences et sommets des Nations Unies, notamment le Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et en appuyer la mise en oeuvre et le suivi intégré dans le cadre de l'orientation générale exposée dans la Déclaration du Millénaire, ».

Remplacer l'alinéa d) par le texte suivant : « Mieux sensibiliser la société civile et encourager celle-ci à apporter son aide aux activités de développement social du système des Nations Unies ».

Sous-programme 4
Développement durable

Indicateurs de succès

À la fin de l'alinéa b) ii), ajouter le membre de phrase suivant : « , y compris le nombre de partenariats en faveur du développement durable conclus par la Commission du développement durable ».

À la fin de l'alinéa d), ajouter le membre de phrase suivant : « , et nombre de participants ayant assisté aux sessions de la Commission ».

Paragraphe 7.10

Remplacer l'alinéa b) par le texte suivant : « Assurer un appui technique efficace, y compris en proposant des solutions possibles et des analyses, aux mécanismes intergouvernementaux, en particulier à la Commission du développement durable et aux réunions sur la mise en œuvre régionale qui seront organisées par les commissions régionales en collaboration avec le secrétariat de la Commission ».

Sous-programme 5**Statistique****Objectif de l'Organisation**

Remplacer les membres de phrase « objectifs de développement convenus sur le plan international et aux textes issus des grandes conférences des Nations Unies, en particulier aux objectifs du Millénaire pour le développement » par le texte suivant : « objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux adoptés depuis 1992 ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À l'alinéa a) remplacer les termes « buts et objectifs de la Déclaration du Millénaire » par les termes « objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux adoptés depuis 1992 ».

À l'alinéa e), ajouter les termes « et normaliser les noms géographiques » après le membre de phrase suivant : « cartes selon des méthodes modernes ».

Indicateurs de succès

À l'alinéa a) ii) remplacer les termes « buts et objectifs de la Déclaration du Millénaire » par les termes « objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux adoptés depuis 1992 ».

Ajouter un nouvel indicateur libellé comme suit : « a) iii) Augmentation du nombre de pays en développement, de pays les moins avancés et de pays en transition qui fournissent des données plus complètes pouvant être utilisées dans les publications de la Division ».

Paragraphe 7.11

À l'alinéa f), ajouter le membre de phrase « et de la normalisation des noms géographiques » après les mots « levés topographiques ».

**Sous-programme 6
Population**

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Reformuler l'alinéa c) comme suit : « Diffusion des données relatives à la population, en particulier des prévisions et projections démographiques et du recueil des politiques internationales en matière de population de sorte que les responsables gouvernementaux des États Membres, les organisations non gouvernementales, les universitaires et les médias puissent en prendre connaissance sans retard ».

Indicateurs de succès

À l'alinéa b), remplacer le membre de phrase « Nombre et pertinence des travaux » par « Nombre de travaux ».

**Sous-programme 7
Développement mondial : tendances, questions et politiques**

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Corriger l'alinéa c) dans la version anglaise comme suit : « Enhanced exchanges of views and ideas on development issues with non-governmental actors, including increased awareness among such actors of United Nations analysis of development issues and their increased contribution to United Nations policy development » (modification sans objet en français).

Indicateurs de succès

Reformuler l'alinéa b) comme suit : « Nombre de décisions prises par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres organes de l'ONU qui traitent des questions susmentionnées ».

**Sous-programme 8
Administration publique, finances, développement**

Paragraphe 7.14

Reformuler le paragraphe a) comme suit : « Favoriser une meilleure prise de conscience et une compréhension commune des questions relatives à l'administration publique parmi les États Membres et encourager ceux-ci à adopter des politiques novatrices en la matière ».

**Sous-programme 10
Financement du développement**

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Supprimer l'alinéa b).

À l'alinéa d), ajouter les mots « notamment celles prises à l'échelon régional » après le membre de phrase suivant : « initiatives prises dans le cadre de l'ordre du jour de la Conférence dans son ensemble, ».

Indicateurs de succès

Reformuler l'alinéa a) comme suit : « Nombre de contributions faites par les différentes parties prenantes qui s'associent au processus de financement du développement dans le cadre de l'évaluation annuelle consacrée à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey ».

Supprimer l'alinéa b).
